

## BRÈVES

### DERNIÈRES PUBLICATIONS

#### • Ouvrages

**L'accompagnement scolaire : Sociologie d'une marge de l'École.** Dominique Glasman. Paris : PUF, 2001, 317 p., 149 F.

Qu'entend-on au juste par accompagnement scolaire ? L'ouvrage, très dense, s'appuyant sur une recherche de plusieurs années, étudie d'abord l'émergence et le fonctionnement de l'accompagnement scolaire, mesure les différences entre celui-ci, le soutien scolaire et les cours particuliers, définit le rôle qu'il joue au sein de l'institution. Dans une seconde partie de l'ouvrage, l'auteur observe au plus près les dispositifs, les accompagnateurs et leur professionnalisation, le rôle des parents et leurs attentes ainsi que l'engagement des élèves. Enfin, un dernier chapitre étudie les effets du dispositif sur les résultats scolaires et la socialisation.

**La relation école-familles : « Peut mieux faire ».** Judith Migeot-Alvarado. Paris : ESF, 2000, 119 p., 85 F.

Entre école et familles il existe des tensions, des pressions et des réactions qui rendent complexe la relation entre ces deux instances d'éducation et de socialisation. Dans un premier temps, l'auteur, à travers un survol historique, essaie de comprendre les racines du conflit qui résident essentiellement selon lui dans le clivage entre instruction et éducation. Ensuite, il fait le point sur les problèmes actuels qui caractérisent la relation école-familles. Dans sa conclusion, il indique la nécessité, pour l'école en général et le collège en particulier, d'articuler l'éducatif et le pédagogique, de développer un enseignement plus explicite. Quant aux relations entre école et familles, s'il faut développer collaboration, échanges et partenariat, il convient de ne pas perdre de vue que pour favoriser l'autonomie de l'enfant-élève, milieu familial et milieu scolaire doivent rester distincts.

**L'hypocrisie scolaire : pour un collège enfin démocratique.** François Dubet, Marie Duru-Bellat. Paris : Seuil, 2000, 231 p., 120 F.

L'observation des pratiques et le recensement des études portant sur le collège démentent le constat alarmiste établi par certains et montrent notamment que les méthodes se sont transformées, que le niveau des élèves ne s'est pas effondré. Mais les contradictions du collège se sont aussi accentuées du fait de la massification. Les auteurs décrivent les disparités qui existent

*Vous organisez un colloque, des journées d'étude d'ampleur nationale ou régionale, n'oubliez pas de nous prévenir (au moins deux mois à l'avance !...)*

sur le terrain entre collèges élitistes et collèges en ZEP, s'interrogent sur les contenus d'enseignement, sur l'injonction à la différenciation des pratiques des établissements en ZEP et hors ZEP, sur les contextes de travail.

**Éducation et territoires. 2<sup>e</sup> rencontres nationales de l'éducation.** Rennes, mars 2000. Françoise Jacquemin (coord.). Rennes : Ligue de l'Enseignement, Ville de Rennes, 2000, 204 p., 85 F (+ 15 F de port).

Lors de ces 2<sup>e</sup> Rencontres nationales, les différents acteurs du champ éducatif ont débattu autour du thème : « Éducation et territoire ». Parmi les questions au centre des débats : Éduquer ensemble à l'échelle du territoire : pourquoi ? comment ? Quels partenariats éducatifs mettre en œuvre dans un paysage territorial renouvelé ? La diversité des lieux et des sources de savoirs favorise-t-elle leur interaction ? La politique éducative locale est-elle ou non facteur de lutte contre les inégalités ? L'ouvrage contient les conférences de A. Chambon, P. Meirieu, M. Deleau, J.-M. De Queiroz et M. Proux ainsi que les débats qui les ont suivies.

FOL 35, 45 rue du Capitaine Maignan, 35000 Rennes. Tél. : 02 99 67 10 67. Fax : 02 99 67 68 88

**Réseaux et contrats de réussite : l'éducation prioritaire redéfinie.** Actes de l'Université d'été du centre Michel-Delay-IUFM de Lyon, juillet 1999. Catherine Mounier (coord.). Lyon : CRDP de Lyon, 2000, 120 p., 90 F.

La relance de l'éducation prioritaire met en œuvre des notions nouvelles, celle de réseau et celle de contrat. Cet ouvrage s'inscrit dans une réflexion et un questionnement qui dépassent l'étude d'opérationnalité des zones et réseaux d'éducation prioritaire. On trouvera notamment dans l'ouvrage les contributions de J.-P. Obin, P. Meirieu, A. Bouvier, X. Papillon, C. Perotin, J.-C. Emin, M. Prost et J. Kennedy.

**La médiation scolaire par les élèves.** Jean-Pierre Bonafé-Schmitt. Paris : ESF éditeur, 2000, 211 p., 139 F.

Pour cette recherche-action qui doit s'étaler sur 5 ans (les élèves seront suivis de la fin de l'école primaire au lycée), l'auteur a fait le choix d'établissements scolaires situés en ZEP dans les communes de Vénissieux et Saint Priest (Rhône) et Saint-Étienne-du-Rouvray (Seine Maritime). Après un état des lieux, il décrit la mise en place dans chaque établissement du projet de médiation scolaire, la méthode d'intervention, la recru-

tement et la formation des médiateurs, les difficultés rencontrées. Puis, il procède à une évaluation de chacun des projets. La conclusion souligne que la médiation scolaire ne constitue pas une simple technique de gestion de la violence mais s'apparente à un véritable processus éducatif permettant de favoriser la diffusion d'un nouveau modèle de régulation des conflits.

#### • Revues

**Le décrochage scolaire : une fatalité ?** VEI enjeux, n° 122, septembre 2000, 275 p. 46 F.

Le nombre de jeunes « décrocheurs » augmente. Le phénomène s'étend désormais à de nouveaux publics. Ce dossier décrit la diversité des situations de décrochage et tente une analyse des processus à l'œuvre dans les trajectoires de rupture scolaire afin de trouver des réponses plus adaptées en termes d'apprentissage et de régulation.

Ville École Intégration Enjeux, CNDP, 77568 Lieusaint cedex 20. Tél. : 01 64 88 73 37 (en vente dans les CRDP).

**Actes du XXII<sup>e</sup> Colloque de l'AFAE : « Quel sens pour l'École républicaine au XXI<sup>e</sup> siècle ? ».** Administration et éducation, n° 3, 2000, 193 p. 85 F.

Le XXII<sup>e</sup> Colloque de l'Association française des administrateurs de l'éducation s'est tenu à Marly-Le-Roy, du 24 au 26-03-00. On trouvera dans les Actes les conférences d'A. Prost et de B. Toulemonde et les comptes rendus des dix travaux d'ateliers (La violence à l'école comme déficit de sens, les enjeux des nouvelles situations d'apprentissage, les partenariats, la relation école-familles, la laïcité...).

Adresse : Administration et Éducation, revue de l'AFAE, 28, rue du Général Foy, 75008 Paris.

Tél. : 01 42 93 12 01. Fax : 01 42 94 11 98.

Mel : afae@wanadoo.fr

### COLLOQUES

**Le Colloque « Euro-Région » Penser/agir : dynamiques interculturelles au cœur de la ville,** organisé par la délégation Alsace-Lorraine du Fonds d'Action Sociale et l'Université Nancy 2 se tiendra à Nancy, du 3 au 5 mai 2001.

Renseignements : Colloque Penser/Agir, Université Nancy 2, secrétariat de l'UFR Connaissance de l'Homme, 23 bd Albert 1<sup>er</sup>, 54015 Nancy cedex. Mel : Aubriat@csh.univ-nancy2.fr

Jean-Paul CHANTEAU, INRP-CAS

## BOUSSOLE

### Au BO, les procédures disciplinaires dans le 2<sup>e</sup> degré

LES comportements inadaptés à la vie scolaire de certains élèves nécessitent une mise en œuvre cohérente des dispositifs de sanctions et des actions disciplinaires dans les établissements du second degré.

Le BO Spécial n° 8 du 13-07-00 en développe les principes généraux. Il fait le point sur l'éthique qui doit régir les dispositions prises, sur les conditions de leur mise en place et de leurs applications, sur leurs suivis. Il souligne l'importance de l'expérience acquise, accompagne l'évolution des pratiques en matière de sanctions. Il veut les rendre plus efficaces afin d'éviter les recours systématiques aux procédures pénales. Il insiste sur la valeur formatrice et pédagogique de la punition et de la sanction, place l'élève dans une logique d'implication personnelle, le positionne dans une démarche de responsabilité vis-à-vis de lui-même et vis-à-vis d'autrui. Ce positionnement conduit à l'interdiction des punitions collectives.

Le règlement intérieur de chaque établissement doit prévoir une hiérarchisation adaptée des punitions et des sanctions en cohérence avec la Loi, motivée, expliquée et bien évidemment transparente et juste. Le texte distingue les punitions scolaires des sanctions disciplinaires. Il demande aussi de bien différencier ce qui dépend du non-travail de ce qui relève du comportement de l'élève. L'attention est attirée sur la nécessité de mettre en place un accompagnement de l'élève exclu et de faciliter sa réintégration.

La dernière partie de la circulaire demande de prévoir des dispositifs alternatifs : la commission de vie scolaire, constituée de représentants de tous les membres de la communauté éducative, mais aussi des mesures de prévention, de réparation, d'accompagnement de l'élève, prononcées soit de façon autonome soit en complément d'une sanction. Les différentes instances et procédures disciplinaires sont définies et détaillées : le conseil de discipline, instance autonome, est modifié dans sa composition et peut maintenant se réunir en dehors de l'établissement, un conseil de discipline départemental est créé. Le rôle et la fonction du chef d'établissement sont réaffirmés. L'inscription des sanctions infligées dans le registre des sanctions de l'établissement constitue un mode de régulation et favorise les conditions d'une réelle transparence. Elles figurent pendant un an dans le dossier administratif de l'élève qui peut être consulté par celui-ci et ses parents s'il est mineur. Enfin, il est rappelé la différence entre procédures disciplinaires et poursuites pénales, et il est annexé les fondements de la responsabilité pénale des mineurs en distinguant les moins de 13 ans, les 13/16 ans et les 16/18 ans.

Ce texte, destiné aux établissements du second degré, peut être utilisé par les enseignants du premier degré qui pourront s'en inspirer utilement.

Claude VOLKCRINGER, INRP-CAS